

Bulletin Municipal

Saint Martin de Bienfaite La Cressonnière



Sommaire



◆ Le mot du Maire	p 3
◆ La Mairie	p 4 à 6
◆ Centre de loisirs et Bibliothèque	p 7
◆ Informations de la commune	p 8
◆ Budgets 2019	p 9 à 10
◆ Elections municipales	p 11
◆ Frelon asiatique	p 12
◆ Evènements de l'école 2019	p 13-14
◆ Evènements dans la commune	p 15-17
◆ La Rose Bienfaitoise	p 18
◆ Ecoles	p 19
◆ Cantine scolaire	p 20
◆ Le Haras de St Maur	p 21
◆ Le Souvenir Français	p 22
◆ Désherbage	p 23
◆ Entreprises et Association	p 25





*Rencontre avec Mme
Christine GOURAULT
Ministre de la
Cohésion des
Territoires*

Le Mot du Maire

Chers habitants de St Martin de Bienfaite la Cressonnière, chers amis.

Le Mandat va se terminer en Mars 2020. Quel bilan tiré de ces 6 ans.

De l'avis de tous, un mandat très difficile, ou les surprises, toujours mauvaises, nous venaient de l'État ou de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie qui nous parle souvent de solidarité avec les petites communes ! Comme nous l'avons déjà indiqué dans notre précédent bulletin entre les diminutions de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de la part de l'État et les pertes en grande partie des dotations aux petites communes dues à notre appartenance à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie ,c'est d'environ 37 000€ de perte par an, chiffre énorme pour notre petite commune.

Il faut aussi souligner le retour des voiries intercommunales, compétence de la communauté de commune du pays de l'Orbiquet que la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie n'a pas voulu reprendre, d'où un retour de la dette restante et bien entendue l'entretien de ces voiries maintenant à notre charge.

Nous avons « bataillé » pour tenter de récupérer une partie de ces sommes perdues, nous ne connaissons pas encore le résultat des démarches entreprises(vers la communauté d'agglomération Lisieux Normandie).

Au niveau de l'État rencontre avec la Ministre des Territoires et Monsieur Sébastien Lecornu Délégué qui nous a indiqué qu'il tiendrait compte de nos remarques lors de l'élaboration du prochain budget...?

Notre école aussi était menacée, mais notre opposition formelle à la fermeture d'une classe et la prévision de 66 élèves pour la rentrée 2020/2021 fait que nous pouvons rester optimiste.

Pour palier en partie ces problèmes, le Conseil Municipal a l'unanimité a voté des hausse d'impôts, nous le regrettons sincèrement mais nous n'avions aucune autre issue possible...

Ont peut raisonnablement espérer que le nombre d'habitant de notre commune va à nouveau augmenter. Recensement en 2021, ce qui est également un élément dans le calcul des dotations de l'État.

Plusieurs maisons on été vendues, la maison de l'ancienne poste sera terminée vers juin 2020 .
Le Site SOGAL sera entièrement dépollué et peut-être repris puisque nous avons toujours une société intéressée.
Un nouveau haras à St Maur à été mis en place ,c'est une excellente nouvelle.

Il faut donc constater que notre commune est toujours dynamique et en développement.

Chers habitants, cher amis, nous vous souhaitons une bonne année 2020 ainsi qu'une excellente santé et beaucoup de bonheur.

Avec mes sentiments dévoués

le Maire
Christian de MENEVAL

Permanence de la Mairie

Lundi de 16h à 18h
Mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Mercredi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 11h30

Mr le Maire: 06.82.19.51.42
Tel: 02.31.32.84.88
Fax: 02.31.32.59.43

Portable du 1er Adjoint: 06.12.28.20.81

Mail: mairiestmartinbienfaite@gmail.com



Le Conseil Municipal

Mr de Meneval	Maire
Mr Boissière	1er Adjoint
Mr Roche	Conseiller
Mr Pottier	Conseiller
Mme Pautrel	Conseillère
Mr Grard	Conseiller
Mr Desbonnets	Conseiller
Mr Pinot	Conseiller
Mr Robert	Conseiller
Mr Loit	Conseiller
Mme Bourgeois	Conseiller
Mme Puciata	Conseiller

Informations pratiques



**Poste communal de
Saint Martin de
Bienfaite**

Ouverture du lundi au Vendredi
de 09h45 à 11h45
02.31.32.72.37



Trésor Public

3 Rue du 11 novembre
14140 Livarot Pays d'Auge

Du lundi au mardi : de 9h à 12h
de 13h30 à 16h
Le jeudi : de 9h à 12h de 13h30
à 16h

**Déchetterie
d'Orbec**

Route de Livarot
14290 Orbec

Port: 06.16.44.16.02

Ouvert le lundi / mercredi/
vendredi et samedi de 9h30 à
12h30 et de 14h à 18h
Mardi/jeudi et dimanche fermé



Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite :

Pour voter lors d'une élection se déroulant en 2020, il faut s'inscrire au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de scrutin.

Pièces justificatives nécessaires

Pour s'inscrire sur les listes électorales il est nécessaire de compléter le formulaire [cerfa 12669*01](#), téléchargeable en ligne, ou disponible en mairie. Il sera également demandé de fournir une **pièce d'identité** permettant de justifier de sa nationalité (carte nationale d'identité ou passeport) et un **justificatif de domicile**.



Le PACS

Depuis le 1er novembre 2017, la gestion des PACS est assurée par les Communes, à la place des tribunaux d'instance; toutefois il est toujours possible d'aller enregistrer le PACS chez le Notaire.

Composition d'un dossier:

- ⇒ Une déclaration conjointe d'un PACS avec les attestations sur l'honneur de non-parenté, non -alliance et résidence commune(cerfa n°15 725*02)
- ⇒ Un acte de naissance pour chaque partenaire
- ⇒ Une pièce d'identité pour chaque partenaire

Merci de venir vous présenter en Mairie avec le dossier complet; si toutefois, la composition du dossier n'est pas très claire pour vous, nous vous aiderons en mairie.

Carte d'identité

Depuis le 1er mars 2017, les cartes d'identité ne se font plus dans votre commune de résidence, mais dans les communes indiquées sur la carte.

Avec cette réforme, le gouvernement veut lutter contre la **falsification des papiers d'identité**, et simplifier l'obtention de la CNI.

Maintenant, comme pour les passeports, il faut effectuer un relevé d'empreintes digitales, et donc passer par une **mairie équipée d'une borne biométrique**.





Le recensement militaire est obligatoire. Il vous permettra d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans et est indispensable à l'accès aux divers diplômes.

Les jeunes hommes et jeunes filles nés en 2002 doivent se faire inscrire à la Mairie de leur domicile les jours qui suivent leur anniversaire, munis du livret de famille et d'une carte d'identité.

Etat civil 2019

2 mariages
2 reconnaissances conjointe antérieure à la naissance de l'enfant
5 naissances hors commune
2 décès hors commune

Cimetière Communal

Tarifs concessions

Trentenaire : 150€
Cinquantenaire : 200 €
Cave urne dans le jardin du souvenir : 100 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir : 50 €

◇ Salle des fêtes

Location commune :

300 € de location OU 310 € avec l'utilisation du piano à gaz et 350 € de caution. (Chèque libellé à l'ordre du Trésor Public) ; le prix de la location ne comprend pas la location de vaisselle (1€ / couvert), l'électricité et la participation pour les poubelles de 10 €.

Location hors commune :

350 € de location OU 360 € avec l'utilisation du piano à gaz et 400 € de caution. 1 € du couvert, l'électricité et la participation pour les poubelles de 10 €.



entre de Loisirs **SJVOM Orbec - La Vespière**



La commune de St Martin de Bienfaite La Cressonnière participe financièrement pour les enfants de la commune .

10 € par enfant et par jour ou 5 € par enfant par demi-journée de présence au centre.

Le centre de loisir est ouvert aux enfants de 4 à 17 ans.

Le centre est ouvert pendant les vacances scolaires et le mercredi le reste de l'année.

Pour plus d'informations

Service Jeunesse Sport et Loisirs

tel: 02.31.31.04.39

mail: sjsl.sivom@orange.fr



Bibliothèque communale

La bibliothèque vous accueille le mercredi de 14h à 16h même pendant les vacances.

Tarif 4 € /an pour les adultes
Gratuit pour les enfants de moins 16 ans.

Venez découvrir la bibliothèque , Michelle sera ravie de vous accueillir

J nformations de la commune



⇒ SDEC : L'amélioration du réseau électrique de notre commune est pratiquement terminée. Les nouveaux plots électriques seront mis au fur à mesure en LED. pour arrivée dans quelques années à être uniquement LED d'où des économies financières.



⇒ Transfert de la compétence GAZ au SDEC , ce qui devrait améliorer nos contacts. La société Primagaz ayant été rachetée par un groupe Hollandais le SDEC représentera les différentes communes face à ce groupe.

SO GAL

⇒ L'appel d'offre pour la fin de dépollution a été lancé par l'ADEME. La société NATEXIS nouveau propriétaire du site a rempli ses obligations en enlevant environ 800 tonnes de produits pollués. On peut espérer raisonnablement que le site sera considéré comme dépollué fin Juin c'est un processus très long et compliqué qui enfin aura abouti.

Travaux 2019

- ⇒ Mise en sécurité du bourg
- ⇒ Réfection du mur du cimetière
- ⇒ Abatage des arbres autour du monument aux morts dans le bourg

Des travaux prévus sur 2019, non pu être réalisé pour des raisons financières ceux-ci seront reporté sur 2020.



Budget 2019

Fonctionnement dépenses

• Charges générales (énergies, entretien des bâtiments..)	99 586.83 €
• Charges du personnel	183 723.99 €
• Charges de gestion courante (subventions, SDIS, CCAS)	39 447.49 €
• Charges financières (intérêts d'emprunts)	5 600 €
• Virement à la section d'investissement	36 468.52 €
• Total	364 824.83 €



Fonctionnement recettes

• Produits des services (garderie, cantine, cérémonies, rembst CAE)	50 756 €
• Impôts et taxes	201 825 €
• Dotations et participations	59 703 €
• Produits des immeubles (revenus des immeubles et pdts exceptionnels)	20 000 €
• TOTAL	364 824.83 €

Investissements dépenses

• Investissements (travaux, voirie..)	42 596.04 €
• Emprunts	24 100 €
• TOTAL	66 696.04 €

Investissements recettes

• Dotations (agglo, FCTVA)	6 576.29 €
• Excédent reporté	15 602.21 €
• Virement de la section fonctionnement	36 466.52 €
• TOTAL	66 696.04 €

Budget assainissement



Fonctionnement dépenses

• Services (SAUR-SNO)	17 700 €
• Amortissements	1 385 €
• Virement en investissement	7 778.70 €
• TOTAL	26 863.70 €

Fonctionnement recettes

• Redevance assainissement	20 000 €
• Subvention	955.99 €
• Excédent reporté positif	5 907.71 €
• TOTAL	26 863.70 €

Investissements dépenses

• Réseaux	11 038 €
• Immobilisations	1 873 €
• TOTAL	12 911 €

Investissements recettes

• Virements section fonctionnement	7 778.70 €
• Solde positif	1.30 €
• Immobilisations	1 873 €
• Amortissements	1 385 €
• TOTAL	12 911 €

A compter du 1er janvier 2020 la compétence assainissement est transféré à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.



LES MAIRES DANS L'HISTOIRE

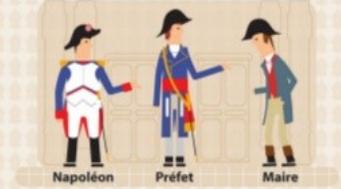
Les Consuls et Échevins

Créées au 12^e siècle, les municipalités sont dirigées par des **Consuls** ou des **Échevins** élus selon des formules différentes et renouvelés chaque année. Les municipalités ont de nombreux pouvoirs, y compris législatifs, qui sont peu à peu rognés par l'État central.



Les maires nommés

Après la Révolution, **Napoléon** crée un système ultra-centralisé où les **maires** et **conseillers** sont **nommés** par les **préfets**. Les municipalités n'ont qu'un simple pouvoir de gestion étroitement contrôlé par l'administration.



La démocratisation

Avec la **Révolution de juillet 1830**, les riches électeurs élisent les **conseillers municipaux**. En **1848**, le droit de vote est étendu à tous les hommes. En **1882**, les **conseillers municipaux** élisent le **maire**. En **1945**, les femmes peuvent voter et être élues.



La décentralisation

En **1982**, la décentralisation donne plus de compétences aux communes et une forte autonomie (le contrôle des préfets se fait a posteriori). Les communes sont la base du nouveau découpage territorial mis en place avec l'intercommunalité qui se généralise au début des années 2000.



CONSEILLERS MUNICIPAUX, ADJOINTS, MAIRE : QUEL EST LE RÔLE DE CHACUN ?

Le conseil municipal



Il comprend **tous les conseillers municipaux élus par la population lors des élections municipales**. Différentes tendances peuvent être représentées. Il y a donc souvent une **majorité** (qui a élu et qui soutient le maire) et une **opposition**. C'est le conseil municipal qui élit le maire. Il décide du budget de la commune (quelles ressources, quelles dépenses), s'il faut construire un stade, des écoles, des espaces verts, mettre en place un tramway, le ramassage des poubelles, le stationnement...

La municipalité



La municipalité est formée du **maire** et de **ses adjoints**. Ils sont élus parmi les **conseillers municipaux** dans les jours qui suivent les municipales. Le **maire** peut **déléguer une partie de ses pouvoirs à ses adjoints** qui seront alors chargés de «suivre» un domaine particulier des affaires de la commune.

Les rôles du Maire

- **Fait appliquer les décisions du conseil municipal et dirige la municipalité.**
- **Représente l'Etat.** Sous l'autorité directe du préfet, le maire assure à ce titre certaines responsabilités :
 - Publie les lois et règlements nationaux.
 - Exerce une fonction administrative (organisation des élections, recensement ...).
 - Officier d'état civil (célèbre les mariages).
 - Officier de police judiciaire.
- **Arrêtés municipaux.**
- **Responsable du maintien de l'ordre public.**
- **Chef du personnel communal.**
- **Représentant de la commune en justice et dans les cérémonies officielles.**

Les conseillers communautaires

Certains conseillers municipaux **représentent la commune** au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles.

COMMENT ET OÙ VOTER

Le jour du vote

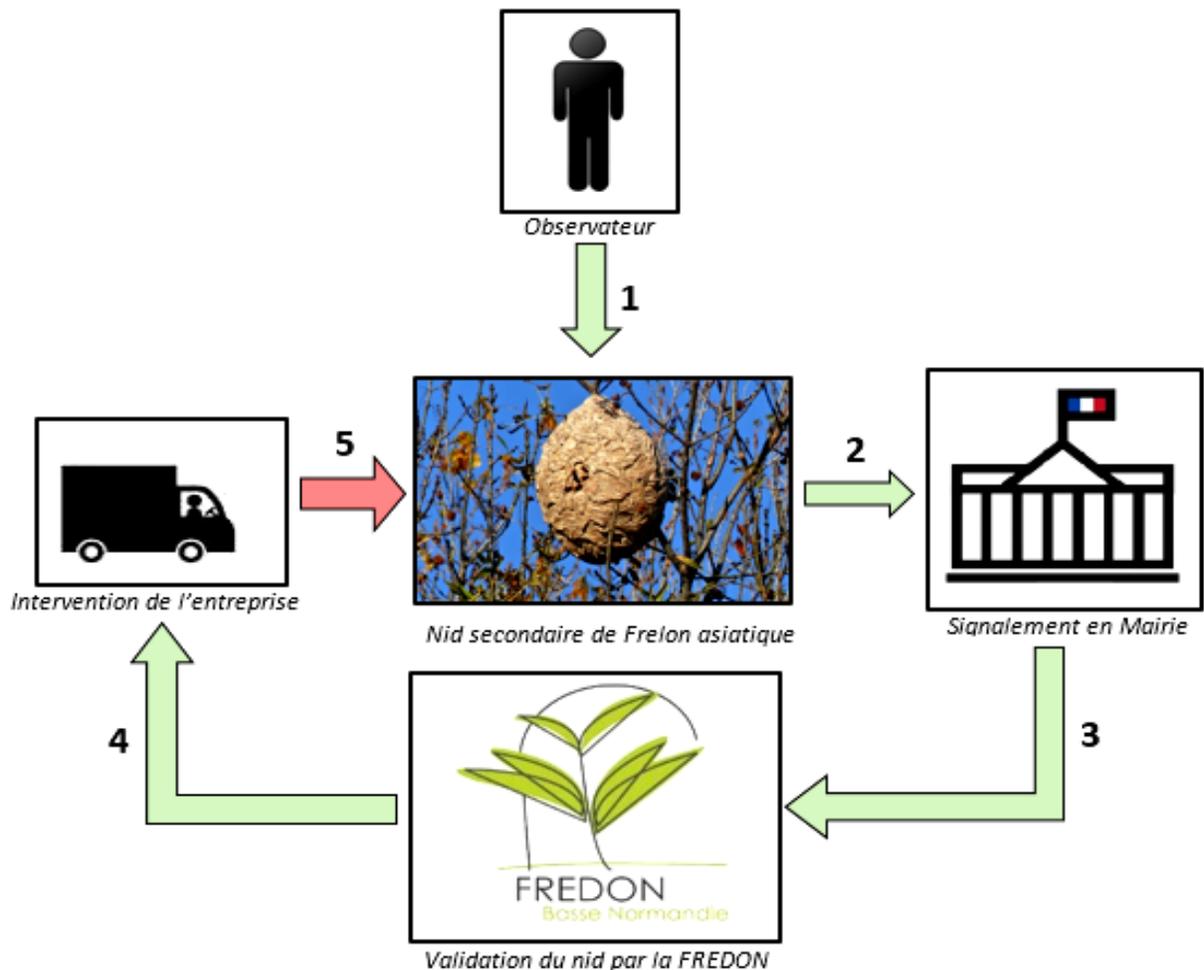
1 Se rendre au bureau de vote indiqué sur votre carte électorale. Dans les villes de **plus de 3 500 habitants**, la carte électorale est suffisante pour voter. Dans celles de **3 500 et plus**, présentez une **pièce d'identité**.

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales. Une carte électorale est délivrée à toutes les personnes qui sont inscrites. Mais la présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire lors du vote, une pièce d'identité si.

Justificatifs d'identité acceptés : Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de combattant, carte de fonctionnaire avec photo délivrée par le directeur du personnel d'une administration centrale, par les préfets ou par les maires au nom d'une administration de l'État, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, carte d'identité ou de circulation avec photo délivrée par les autorités militaires, permis de chasser avec photo, titre de réduction de la SNCF avec photo. Titres en cours de validité, sauf passeport et carte nationale d'identité qui peuvent être périmés.

- 2** Présentez-vous à la table où sont déposés les bulletins et les enveloppes. Votre inscription sur les listes électorales est vérifiée. Prenez une enveloppe et tous les bulletins.
- 3** Rendez-vous dans un **isoloir** pour introduire dans l'enveloppe le bulletin de vote du candidat choisi.
- 4** Ensuite, **présentez-vous devant l'urne** où le président du bureau ou son suppléant vérifie votre identité en lisant à voix haute votre pièce d'identité ou votre carte électorale.
- 5** Glissez vous-même l'enveloppe dans l'urne.
- 6** Signez alors la liste d'émargement en face de votre nom. Si vous n'êtes pas en mesure de signer vous-même, un électeur de votre choix peut signer pour vous.
- 7** Votre carte d'électeur, ou son attestation, vous sont rendues. L'assesseur y a apposé un timbre à la date du scrutin.

Lutte contre le frelon asiatique



Les différentes étapes:

- Etape 1: Observation du nid** secondaire par les administrés ou par les services.
- Etape 2: Enregistrement du nid** secondaire sur la plateforme internet par la Mairie.
- Etape 3: Validation de la destruction du nid** par la FREDON (ou par le référent local formé).
- Etape 4: Déclenchement de l'intervention** de destruction du nid (selon le choix de la Mairie).
- Etape 5: Destruction du nid** par le prestataire retenu.

Les financeurs:

- Destruction** : financée par le Conseil Départemental du Calvados (30%) et les Mairies (70%).
- Animation** : financée par les Communautés de Communes engagées.



E vènements 2019 à l'école de St Martin de Bienfaite La Cressonnière , Cernay



Spectacle de Noël des élèves



Halloween



Repas de cantine



Journée mathématique avec les écoles de la Chapelle Yvon , St Cyr du Ronceray à la salle des fêtes de St Martin de Bienfaite





Repas de Noël de la cantine



Bonjour à Tous,

Pour cette seconde année auprès de nos p'tits loups, nous accueillons une nouvelle secrétaire et une bénévole active : Mme DUFAY Elodie et Mme BUQUET Angélique. Nous leur souhaitons la BIENVENUE à nos côtés.

Cette année encore nous contribuons financièrement au spectacle de Noël, la Kermesse ainsi qu'aux sorties piscine, cinéma, voyage prévu par l'équipe pédagogique de l'école.

Notre père Noël viendra, une fois de plus, gâter les p'tits loups lors du spectacle de Noël.

Nouveauté : Un loto sera organisé le **Samedi 4 Avril à la salle des fêtes de St Martin de Bienfaite.**

Nous remercions les parents et l'équipe pédagogique qui nous aide dans nos différentes actions et nous espérons faire une aussi belle année que celle qui vient de passer.

L'équipe APE

Facebook : APE « les p'tits loups » à St Martin de Bienfaite.



e vènements 2019



Course de motocross
8 Septembre 2019



Paris-Camembert
traverse Bienfaite
Le 16 avril 2019



Du 10 au 25 juillet
nous avons accueillis
les scouts, campement
dans les bois.
Messe du 14 juillet
2019 en photo



Cérémonie du 8 mai à
la Cressonnière



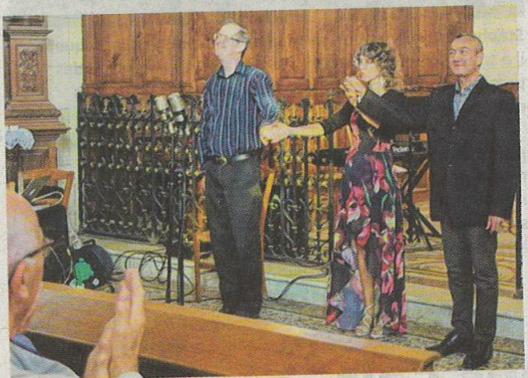
Décoration de
pâques pour le
bonheur des petits



Fête des jardins dans le parc du château



SAINT-MARTIN-DE-BIENFAITE/LA
Opéra et opérette ont rempli l'église Saint-Martin



Un trio toujours apprécié.

Dans le cadre des journées du patrimoine, un concert a été proposé en l'église de Saint Martin-de-Bienfaite-La Cressonnière, dimanche 22 septembre. L'église Saint Martin a accueilli Syra de Tarade et Bernard Gory, accompagnés au clavier par Simon Lawford, des habitués des lieux qui ont leur public fidèle. Pour

ce concert, le répertoire n'a pas intégré de chants religieux mais des airs d'opéra et d'opérettes ainsi que des chansons bien connues du public afin que ce dernier participe activement. L'église pratiquement pleine a vibré de bien belles mélodies et d'applaudissements chaleureux.



Concert dans l'église le 22 septembre 2019.

Très grand succès.

Merci à Syra et ses accompagnants



Crèche à la Mairie



Le vendredi 20 juillet 2019, Meredith et Pablo et la chorale « Boum en chœur » ont chanté. Un public nombreux, programme très éclectique qui se termine dans le parc du château par le verre de l'amitié

■ SAINT-MARTIN-DE-BIENFAITE/LA CRESSONNIERE

Statue de Saint-Maur : Germain Hulin, tapissier, apporte sa pierre à l'édifice

Le tapissier orbecquois Germain Hulin a offert une tenture et un fauteuil pour mettre en valeur la statue de Saint-Maur, dans l'église de Saint-Martin-de-Bienfaite.

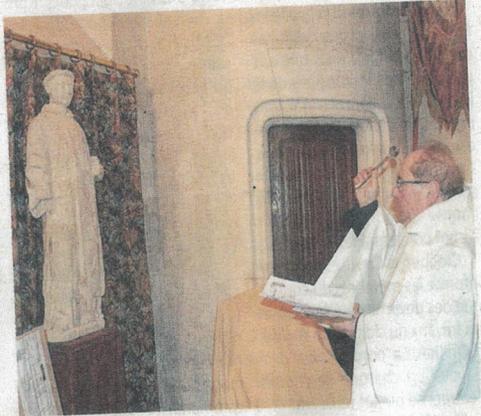
L'église de Saint-Martin-de-Bienfaite est, naturellement, dédiée à Saint-Martin. Mais elle abrite plusieurs statues d'autres Saints dont une de Saint Maur. Une statue rescapée d'une chapelle qui lui était dédiée à quelques pas de là et qui aurait été détruite pendant la Révolution, selon le cadastre Napoléonien.

La statue du XVIIe siècle a longtemps été exposée sur la façade occidentale de l'église Saint-Martin. Usée par les intempéries, elle a été restaurée par Frédérique Berson de Damville et a désormais pris place sous le vitrail qui représente la chapelle Saint-Maur.

Germain Hulin, tapissier à Orbec-La Vespière, a souhaité contribuer à cette œuvre de sauvegarde du patrimoine en



Le tapissier Germain Hulin a offert tenture et fauteuil.



La statue a été bénie lors d'une messe.

offrant une tenture qu'il a livrée prête à poser derrière la statue afin de mettre en valeur sa pierre blanche.

Il a également restauré un fauteuil pour cette même église. Frère Noël a présidé une messe et procédé à la bénédiction

de cette statue, au début du mois.



Repas des anciens au Moulin du Fossard



La Rose Bienfaitoise

Nous avons d'abord une pensée pour ceux de nos adhérents qui nous ont quitté en 2019.

Yves GOACOLOU en mai

Eric BELLEMAISON en juin

Mauricette BOUCHE en août

Bernard VALETTE EN SEPTEMBRE

Voici maintenant le compte rendu de nos activités. Au cours de l'assemblée générale du 10.01.2019 ont été élus:

Le 1/3 sortant: Gabriel COOL 104 voix
Claude TURMEL 103 voix
Jeannette VARLET 99 voix
Martine FOSSEY 95 voix
Nouveaux candidats Gisèle COOL 100 voix
Marie-José PAUTREL 103 voix



Le bureau a été constitué le 29 janvier

Président	Gabriel COOL
Vice-Président	Maurice GRARD
Secrétaire	Denise GAUTIER
Secrétaire adjointe	Gisèle COOL
Trésorière	Renée BOISSIERE
Trésorière Adjointe	Marie-José PAUTREL

Sont membres du bureau : Claude BOISSIERE—Claude TURMEL— Annie CROENE—Eliane et Lionel DUVAL—Marie-Claire et Jacques DUBOIS—Jeannette VARLET— Martine FOSSEY—Eric BELLEMAISON

Participation aux concours de cartes et voyages

7 février: 68 joueurs, 4 avril 92 joueurs, 4 juillet 64 joueurs , 3 octobre 88 joueurs.

Le goûter est toujours le **2ème jeudi du mois**

Le repas dansant a eu lieu le **17 mars** , musique Dominique VALETT

Le **14 mai** sortie à la Cité de la mer à CHERBOURG, participation 50 personnes

22 mai journée de la forme au Breuil en AUGÉ, 47 participants

22 et 23 Juin Voyage au Puy du Fou— 41 participant

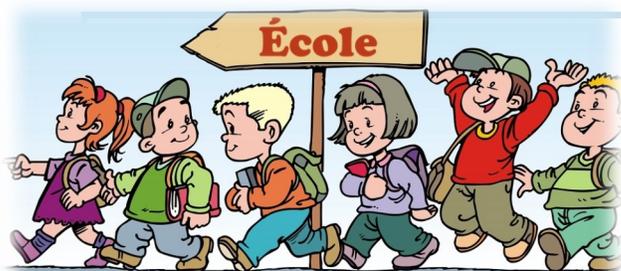
Du **7 au 13 septembre** Voyage en Alsace 39 participants

18 octobre sortie à DENEZE sous DOUE et une visite d'une cave à Saumur

Le **12 décembre**, nous avons fêté Noël avec les enfants de la maternelle en présence de Mr le Maire ensuite goûter des adhérents avec une centaine de participants auxquels nous avons distribué les boîtes de chocolats et le programme pour l'année 2020.



Ecoles de *St Martin de Bienfaite La Cressonnière—Cernay*



Le RPI de St Martin de Bienfaite – La Cressonnière et Cernay compte actuellement 61 élèves répartis de la manière suivante : 27 PS/MS/GS, 19 CP/CE1 et 15 CE2/CM1/CM2.

L'équipe enseignante se compose de Mme PREVOST (PS/MS/GS et direction), Mr LEVERRIER (CP/CE1), Mme GUEGUEN (CE2/CM1/CM2). Mme CORNU et Mme DELACOUR (ATSEM), Mme LAMOUREUX (AVS) et Mme DELACOUR (Cantine/bus) complète cette équipe.

L'année 2020 sera exceptionnelle pour les élèves de l'école car deux projets d'envergure seront mis en œuvre.

Un cirque viendra s'installer à la fin du mois de janvier dans le village. Les élèves pourront bénéficier de la présence de la Compagnie du Gros Nez Rouge, école de cirque afin de découvrir cet univers et préparer un spectacle qui sera présenté devant parents et familles.

Au mois de juin, toute l'école partira en classe de mer dans la Manche afin de découvrir le littoral normand, les animaux marins, les activités aquatiques et la vie en communauté.

N'hésitez pas à venir nous voir à l'école , pour plus de renseignements ou à la mairie.

Nous aurons le plaisir de vous accueillir .



eantine scolaire



La cantine scolaire travaille toujours avec des producteurs locaux, pour maintenir la qualité des repas, préparés par Iris. Les menus sont réalisés à la Mairie avec Iris.

Nous nous efforçons de diversifier les repas , même si par moments nos petits font des grimaces quand les légumes apparaissent dans leurs assiettes. Une moyenne de 50 repas par jours sont servis.

Le prix de la cantine n'a pas été augmenté depuis 3 ans

3€40 pour les maternelles

3€60 pour les primaires

Les prix en 2020 restent inchangés.

Depuis le 1er septembre 2019, la Mairie a mis en place un système de paiement en ligne, afin de proposer aux parents une simplification de paiement



Le Haras de St Maur

Les écuries du mont Joly sont installés depuis 2009.

Ecuries de chevaux de courses de trot attelé ou montés .

Entraîneur Mr Romain LARUE

Il y a une vingtaine de chevaux qui courent dans toutes la France., sur les plus prestigieux hippodromes , Vincennes, Lisieux, Cabourg, Caen, Cagne/Mer...

Une piste d'entraînement de 1400 mètres dont 1000 mètres en ligne droite

Où les meilleurs s'entraînent comme « Dalhia du bon cir »
« Dream de Morgane » « Electric Wind3 Gelactic cup » qui vient d'arriver deuxième à Vincennes

Une belle réussite

Une belle réussite, un métier exemplaire, difficile, d'engagement de motivation, mais plus que tout un métier de passion.

Hangar avec 18 boxes.





Ancré dans le présent...

Placé sous le haut patronage du Président de la République, le Souvenir Français est une association nationale reconnue d'utilité publique. Créé en 1872, il conserve la mémoire de celles et de ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions.

En leur mémoire, il entretient leurs tombes, où qu'elles soient, ainsi que des monuments, tant en France qu'à l'étranger. Chaque année, plus de **130.000 tombes** sont rénovées et fleuries. Plus de **200 monuments** et stèles sont restaurés. Le Souvenir Français observe une **stricte neutralité** dans les domaines politique, confessionnel et philosophique.

- **Un réseau actif en France et dans le monde**

Le Souvenir Français compte plus de **200.000 adhérents** et affiliés. Tous sont bénévoles.

Gardien de la mémoire

**Dans notre Canton le Président du Comité et Délégué Général Adjoint
pour le Calvados est Christian de Meneval**

**Pour adhérer à notre association prendre contact à la Mairie ou au
06.82.19.51.42**

Adhésion 10€/an

Membre Bienfaiteur 20€ / an

**Dans notre canton presque tous les monuments aux morts ont été refaits ainsi
que 76 tombes de Morts pour la France.**

Dés herbage

On s'y met
tous !

Attention, sur la voie publique, il est formellement interdit d'utiliser des produits phytosanitaires . Afin de s'inscrire dans une démarche de protection de la santé publique et de répondre à la réglementation , la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires.

Le dés herbage est réalisé exclusivement manuellement, c'est un travail long , aussi nous devons prendre conscience que la mauvaise herbe va prendre forcément un peu plus de place dans notre paysage que dans les années antérieures.

Les employés communaux assurent à l'année l'entretien des espaces verts de la commune.

Mais la superficie de la commune , les conditions climatiques font que ce travail doit se faire à l'unisson avec les habitants. Aussi, les propriétaires de maison individuelle, ou les entreprises doivent se charger **d'entretenir leur limite de propriété.**

Les agents continuent de dés herber les caniveaux, bordures et trottoirs sur les espaces publics. Une commune propre et accueillante c'est l'affaire de chacun.

Merci à chacun pour les efforts consentis...



Intervention des riverains

Interventions des employés communaux

Société Normande D'OVOPRODUITS 02.31.32.84.15

Jacky GIRARD Carrosserie Auto St Maur 06.81.49.16.51
02.31.62.64.15

**Pascal DESVAUX Charcutier
Le Bourg** 02.31.32.72.49

Moulin du Fossard Restaurant 02.31.31.46.77

**Sandrine Raynaud Rôtisseur- Traiteur
Le Coudray** 02.31.31.08.74

SCI LES ECURIES St Maur 02.31.61.06.16

BOUTELOUP Pascal , menuisier: fabrication et pose de menuiserie
d'intérieur et extérieur 06.20.53.39.98

Elevage de chevaux et d'autres équidés Mr et Mme DELETANG
Le buisson 02.31.31.56.59

La ferme des Rocs à la Cressonnière
Vente de pommeau, calvados, cidre, poiré 02.31.32.72.08

Kévin coiffure 02.31.61.59.26

Les jardins du CEP canaux de distribution

- Notre point de vente ouvert tous les vendredis de 16h à 19h30
- Orbec, dans la rue Grande (devant la chapelle St-Rémy): le samedi de 9h30 à 12h30
- Pont-l'Evêque: marché du lundi matin
Biocoop de Lisieux
- Magasin de producteurs bio locaux à Livarot, *La Bérquette Bio*, 3 place Carnot
- Le restaurant *Le Moulin du Fossard*
- Cantine de St Martin de Bienfaite



Dépôt de pain sur place.
A découvrir les produits de
notre terroirs

